

Numéro du BEEFP 92-017

Longview (Alberta)

Poulailler (bâtiment 21)

Ranch Bar U

Le poulailler du ranch Bar U a été construit avant 1930, au cours de la deuxième phase d'aménagement de l'emplacement. On l'a probablement déplacé à son emplacement actuel entre 1927 et 1930. La conception et l'utilisation originales du bâtiment n'ont pas encore été déterminées, mais il était associé à l'élevage de la volaille. Le poulailler est un élément du lieu historique national du ranch Bar U. Parcs Canada est l'agence responsable de l'édifice. Consulter le rapport 92-017 du BEEFP.

Raisons de la désignation

Le poulailler, à titre d'élément du complexe du ranch Bar U, a obtenu la désignation d'«édifice classé» en raison des liens historiques de ce bâtiment avec l'ensemble du ranch, de sa contribution à la qualité esthétique générale du complexe, ainsi que des qualités exceptionnelles de l'emplacement et du cadre.

À titre d'élément de l'ensemble du ranch Bar U, le poulailler est associé à l'évolution de l'élevage en Alberta. Le poulailler est aussi associé à Patrick Burns, qui achetait le ranch Bar U en 1927 pour étendre son vaste empire du bétail. Burns, un pilier de l'industrie de la transformation des viandes dans l'Ouest canadien au milieu des années 1920, a été reconnu comme un personnage d'importance nationale.

Le bâtiment est situé aux limites d'un boisé de peupliers, à l'intérieur du secteur résidentiel et de la direction. Des arbres et hautes herbes masquent aussi la vue du bâtiment. À titre d'élément d'un ensemble cohérent de bâtiments disposés de façon très fonctionnelle dans un cadre naturel simple et splendide, le poulailler contribue au caractère du ranch Bar U.

La conception utilitaire du poulailler rehausse le cachet du ranch. Son apparence crée un lien visuel avec les autres bâtiments de l'emplacement.

Éléments caractéristiques

Le caractère patrimonial du poulailler réside dans sa conception utilitaire, sa forme, l'équilibre de ses lignes, les techniques et matériaux de construction, sa finition extérieure, la présence de traces de formes antérieures et son isolement.

Le poulailler a des lignes simples en dépit de sa nature composite. Il consiste en une section principale avec rallonges sur les côtés ouest et est. La section centrale, qui représente un étage du bâtiment, a été la première partie du bâtiment à être construite. Sa charpente est légère et elle repose sur une fondation de béton. Ses murs extérieurs sont revêtus de planche à feuillure tandis que son toit à pignon est recouvert de bardeaux de cèdre et est surmonté de deux petites coupoles de ventilation. Quatre

Numéro du BEEFP 92-017

Longview (Alberta)

Poulailler (bâtiment 21)

Ranch Bar U

contre-châssis à douze carreaux, installés à l'horizontale, sont situés dans la façade sud. Plus bas sur cette façade, des traces laissent croire que des fenêtres de mêmes dimensions avaient déjà été installées à la verticale. Toutes ces caractéristiques qui définissent la valeur patrimoniale du bâtiment, y compris les éléments historiques, devraient être respectées, de même que la nature utilitaire peu sophistiquée des matériaux de construction et la patine des intempéries.

À l'intérieur, la section principale est divisée également en deux pièces, chacune avec des planchers, des plafonds et des murs finis. Les enclos pour la volaille sont situés contre le mur nord. Ces éléments, le caractère simple et dépouillé de l'intérieur et l'aspect fonctionnel devraient être préservés.

La rallonge ouest a été construite pour abriter des moutons, supposément après que l'on ait déplacé le bâtiment à son emplacement actuel. Il s'agit d'une structure de poteaux, revêtue sur les façades ouest et nord de planches verticales et de tasseaux, et sur la façade sud de planches horizontales très espacées. La troisième section du poulailler, construite vers la fin des années 1950, est un abri simple avec de larges poteaux adjacents à l'extrémité est du bâtiment. Elle a seulement un mur du côté nord, recouvert de planches verticales, et les deux autres côtés sont ouverts. Elle a un toit en appentis et l'on croit qu'elle servait à entreposer du foin.

Si des réparations étaient nécessaires, il faudrait respecter la simplicité de ces ouvrages et les matériaux utilitaires et les attaches utilisés. Les couleurs du bâtiment (murs rouges et garnitures blanches) respectent la tradition pour les bâtiments de ranch dans les Prairies et créent un lien visuel avec les autres bâtiments de l'emplacement.

Tout aménagement de l'emplacement devrait chercher à en conserver la qualité fonctionnelle et respecter les modèles établis d'accès et de circulation sur l'emplacement. Toute modification de la circulation ou de l'accès devrait s'inspirer des habitudes historiques. Les liens entre le poulailler et le hangar du poulailler (bâtiment 21a) et la nature utilitaire de leur environnement immédiat devraient être conservés.

Pour plus d'information, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*.

2000.03.27

Trad uction